



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 5 décembre 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Martine LE BAIL, Guylaine YHARRASSARRY, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT, Joël MOSSET, Séverine SANCEREAU, Florence GASCOIN

### ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Martine DREAN, Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Marie-Line RABILLER

### EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Alain CHAUVET à Farida REBOUH

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

### **DÉLIBÉRATION 2023-12-80**

**OBJET : ANIMATIONS DU SERVICE SENIORS : TARIFS 2024**

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>Accusé de Réception</b>  LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044  Identifiant de l'acte : 044-264400342-20231212-20231280-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/12/2023
--	--

## DÉLIBÉRATION 2023-12-80

### OBJET : ANIMATIONS DU SERVICE SENIORS : TARIFS 2024

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Le pôle Ville Amie des Aînés du Service seniors propose, gratuitement, chaque semaine, des animations pour les personnes âgées vivant à domicile, en perte d'autonomie, et/ou isolées.

Une participation financière peut-être sollicitée pour les sorties à la journée proposées aux usagers du service seniors (accueil de Jour, portage de repas à domicile, Service de Soins Infirmiers À Domicile, du Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.), animations seniors).

#### Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<b>Sorties avec :</b>	<b>Rappel tarifs 2022- 2023</b>	<b>TARIFS 2024</b>
▪ Restaurant	15,00 €	<b>20,00 €</b>
▪ Visite ou spectacle	5,00 €	<b>5,30 €</b>
• Transport	5,00 €	<b>6,30 €</b>
• Animations seniors	Gratuit	<b>Gratuit</b>

**Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

Pour ampliation,  
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 13 décembre 2023  
Publié le 13 décembre 2023